

une colonne cylindrique couronnée d'un chapiteau sculpté. Cette tour se termine par une flèche aiguë, construite en pierre et en briques, dont les assises sont alternées sans symétrie.

L'abside, bâtie en encorbellement, nous fournit l'un des exemples les plus anciens de ce mode de construction. Celle de la chapelle du château de Landsberg, en Alsace, citée par les archéologues, date seulement de la fin du xii<sup>e</sup> siècle, et les chapelles du palais de justice de Grenoble et de l'hôtel de Cluny, à Paris, ne sont pas antérieures au xv<sup>e</sup> siècle.

La façade est bien postérieure à la construction primitive. On attribue sa construction à Geoffroy de Balzac, seigneur de Châtillon de 1489 à 1509. La riche ornementation de ses deux portes, décorées de pinacles en application, de feuilles frisées et de moulures prismatiques, appartient bien en effet au style ogival de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

À l'intérieur, la chapelle est divisée en deux étages par un simple plancher. La chapelle inférieure adossée à la montagne, du côté du nord, avait autrefois sa porte ouverte du côté méridional; cette porte d'une extrême simplicité se compose de deux jambages sans moulures, avec linteau renforcé au milieu et un arc de décharge au-dessus, forme adoptée fréquemment, à cette époque, dans les églises de nos provinces. Elle fut fermée lors de la construction de la façade actuelle. Cette chapelle, qui était dédiée autrefois à saint Barthélemy, servit d'église paroissiale aux habitants de Châtillon, jusqu'en 1722 (1), époque où Camille de Prémiral, seigneur du lieu, fit élever l'église du bourg, sous le vocable de saint Camille. Elle n'est éclairée que par trois baies romanes fort étroites, ménagées entre les arca-

(1) Telle est la tradition locale, que confirme à cet égard l'existence des anciens fonts baptismaux de la chapelle basse. Nous devons dire cependant que, suivant Le Laboureur, la chapelle supérieure servait autrefois d'église paroissiale, tandis que la chapelle inférieure était placée sous le vocable de Notre-Dame (*Mazures de l'Isle Barbe*, p. 659).